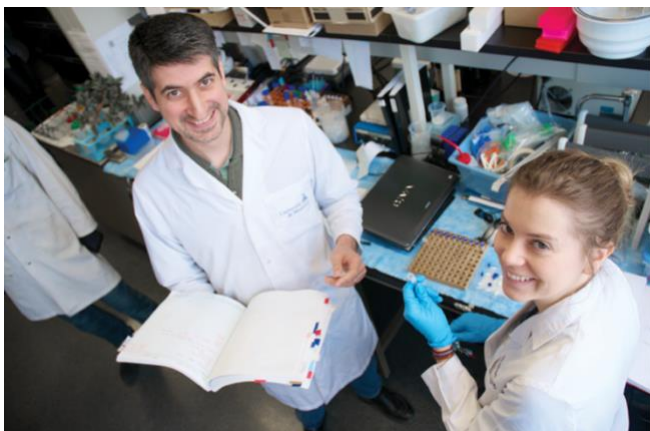


Passerelle-baccalauréat spécialisé en sciences biopharmaceutiques



À qui s'adresse cette passerelle?

Les diplômés du programme de DEC suivant **pourraient** se voir reconnaître des acquis dans le cadre du [baccalauréat spécialisé en sciences biopharmaceutiques](#).

210.AA Techniques de laboratoire-biotechnologie.

(maximum de 16 crédits : SBP 2028; SBP 3500)

235.CO Technologie de la production pharmaceutique.

(maximum de 16 crédits : SBP 2045; SBP 3500)

Conditions d'admissibilité

Le candidat doit satisfaire aux [conditions d'admissibilité](#) propres au programme de baccalauréat spécialisé en sciences biopharmaceutiques.

Procédure de reconnaissance des acquis

Après son admission dans le programme, le candidat doit prendre rendez-vous, par courriel, avec la responsable (Névine Nessim / nevine.nessim@umontreal.ca).